

30 septembre

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation



Honorer la Journée nationale de la Vérité et de la Réconciliation

Une réflexion sur la sage-femme autochtone et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En cette occasion solennelle de la Journée nationale de la Vérité et de la Réconciliation, l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) encourage ses membres à reconnaître la profonde signification de cette journée et le lien intrinsèque avec le rôle de la sage-femme autochtone décrit dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada¹, ainsi que son intersection avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)².

La DNUDPA est un document d'importance qui souligne les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, à la préservation de leur culture et à des soins de santé, y compris "le droit au consentement préalable, donné en connaissance de cause et librement exprimé". L'article 24 reconnaît spécifiquement le droit des peuples autochtones à leur médecine traditionnelles et à la préservation de leurs pratiques en matière de santé, y compris la pratique sage-femme. Il affirme l'importance de respecter et de promouvoir le droit des sages-femmes autochtones à exercer leur profession sans discrimination.

En tenant compte des appels à l'action de la *Commission de vérité et de réconciliation* et des principes inscrits dans la DNUDPA, nous devons souligner l'importance de préserver et de revitaliser la pratique des sages-femmes autochtones. Cela comprend la reconnaissance et le démantèlement des obstacles continus auxquels les sages-femmes autochtones sont confrontées et de soutenir leur place légitime dans les systèmes des soins santé, conformément aux principes énoncés dans la DNUDPA.

Alors que nous continuons à réfléchir à l'histoire douloureuse et à l'héritage de la colonisation, ainsi qu'à l'immense souffrance infligée aux communautés autochtones, nous

reconnaissons la nécessité de la vérité, de la guérison et de la réconciliation dans notre nation. En tant que professionnel.les de la santé dédié.es au bien-être des individus et des communautés, nous croyons que le chemin vers la réconciliation doit englober la restauration et l'autonomisation des traditions et des voix autochtones.

La sage-femme autochtone occupe une place sacrée au sein des cultures autochtones. Les sages-femmes préservent et partagent des enseignements, fournissent des soins essentiels et soutiennent la guérison tout au long du parcours de la reproduction, tout en guidant la nouvelle vie dans le monde. C'est grâce à ce rôle inestimable que les sages-femmes autochtones contribuent à la résilience et à la force de leurs communautés.

À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, l'Ordre publie deux documents : le Cadre de référence sur la *Collaboration avec une deuxième professionnelle lors d'une naissance dans la communauté sous la responsabilité d'une sage-femme* et le Cadre de référence sur l'installation des dispositifs intra-utérins en cuivre, qui ont été préparés avec et pour les sages-femmes et les clientes autochtones à la suite de multiples consultations et en collaboration avec d'autres partenaires. Ces deux cadres sont conformes aux appels à l'action 75 et 76 du rapport de la commission Viens³, qui demande que les communautés autochtones puissent recevoir des soins dans des conditions culturellement sûres et facilement accessibles. Nous espérons que ces documents et les accords sous-jacents faciliteront le retour des naissances dans les communautés autochtones et la fourniture de soins de santé sexuelle et reproductive respectueux.

En tant que sages-femmes et professionnel.les de la santé, soyons solidaires des peuples autochtones en cette Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Engageons-nous à favoriser un système de santé qui valorise et intègre la pratique sage-femme, la médecine et la guérison autochtones, conformément aux principes de la CVR, la Commission Viens et la DNUDPA. Cela représente non seulement une voie vers la réconciliation, mais aussi la défense des droits fondamentaux et de la dignité des communautés autochtones.

Dans l'unité et la réflexion,

L'Ordre des sages-femmes du Québec

1. Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wpcontent/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
2. Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
3. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019). *Écoute, réconciliation et progrès: Rapport Final*. Gouv.Qc.Ca. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

